

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 32468

# Greffé du tribunal de commerce de Nanterre



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/32468

Type d'acte :  
Projet de traité de fusion  
Projet de fusion

### Déposant :

Nom/dénomination : WEBEDIA

Forme juridique : Société par actions simplifiée à capital variable

N° SIREN : 501 106 520

N° gestion : 2015 B 06585



---

**PROJET DE TRAITE DE FUSION  
ENTRE WEBEDIA ET MIXICOM**

---

**Entre les soussignées**

**La société WEBEDIA,**

Société anonyme au capital de 1 301 621,18 euros  
Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret  
Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre  
Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de Directeur Général, Membre du Directoire

*ci-après dénommée « WEBEDIA » ou la « Société Absorbante »  
d'une part,*

et

**La société MIXICOM,**

Société par actions simplifiée au capital de 6 633 800 euros  
Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret  
Immatriculée 452 613 490 RCS Nanterre  
Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de Directeur Général, Membre du Directoire de WEBEDIA, Président

*ci-après dénommée « MIXICOM » ou la « Société Absorbée »  
d'autre part,*

*La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « Parties »  
et individuellement une « Partie ».*

**IL A ETE DECLARE ET CONVENTU DE CE QUI SUIT :**

---

**SECTION 1 - DEFINITIONS**

---

Certains termes utilisés dans le Traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit dans la présente section, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes.

L'usage du terme « y compris » ou « notamment » implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa.

Les définitions données pour un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>"Société Absorbée"</b>    | désigne la société MIXICOM susnommée.   |
| <b>"Société Absorbante"</b>  | désigne la société WEBEDIA susnommée.   |
| <b>"Date de Réalisation"</b> | désigne la date du 31 août 2020         |
| <b>"Date de Signature"</b>   | désigne la date de signature du Traité. |

1

SS



<b>"Fusion"</b>	désigne la fusion par absorption de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.
<b>"Traité"</b>	désigne le présent traité d'apport et ses annexes.

---

## SECTION 2 – DISPOSITIONS GENERALES

---

### 2.1. Caractéristiques des sociétés intéressées

#### 2.1.1 La Société Absorbée

La société MIXICOM est une société par action simplifiée ayant pour objet :

- l'édition, la régie publicitaire, la promotion, l'organisation et la gestion de type d'évènement, le conseil, l'assistance, l'étude, la mise au point et la prestation de services dans tout domaine se rapportant à l'édition, la communication, la publicité et le multimédia, la création et la gestion de sites internet, l'achat d'espaces, mandats publicitaires, la formation.
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans des opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités

Elle a une durée de 99 ans à compter du 10 juin 2016, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 47 200 euros, divisé en 472 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques.

Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1<sup>er</sup> janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

#### 2.1.2 La Société Absorbante

La société WEBEDIA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant pour objet la gestion de ses participations et la fourniture au profit de ses sociétés filles de tous types de services ainsi que la régie publicitaire, la création ou l'exploitation de tous sites internet et plus généralement l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités.

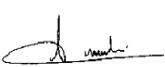
Elle a une durée de 99 ans à compter du 26 novembre 2007, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 1 301 621,18 euros, divisé en :

(i) 1 301 569 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques.

(ii) 1 979 Actions de Préférence Webedia d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ;

(iii) 1 104 Actions de Préférence Performance d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ;



- (iv) 875 Actions de Préférence Surperformance d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ; et
- (v) 1 260 Actions de Préférence Groupe d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie.

Ses exercices sociaux commencent le 1er janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

## **2.2. Liens entre les deux sociétés**

### **2.2.1 Liens en capital et dirigeants communs**

La Société Absorbante détient la totalité des titres qui forment le capital social de la Société Absorbée. WEBEDIA est Président associé unique de l'absorbée.

### **2.2.2 Divers**

Aucune des sociétés concernées par la Fusion ne fait publiquement appel à l'épargne.

---

## **SECTION 3 – MOTIFS – REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION**

---

### **3.1. Motifs et buts de la Fusion**

La Fusion vise à rationaliser la gestion des Sociétés Absorbée et Absorbante et à procéder à des économies d'échelle par la suppression de certains coûts de gestion de structure. Il s'agit d'une restructuration interne.

### **3.2. Régime juridique**

La Fusion est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

La Fusion de la société MIXICOM par la société WEBEDIA entraînera la transmission de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société MIXICOM au profit de la société WEBEDIA, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Absorbante s'engage à détenir en permanence, depuis le dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée, les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce sont spécialement applicables à la Fusion, sous réserve du respect de cet engagement.

La fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des titres est la propriété de la Société Absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les titres devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

---

## **SECTION 4 – COMPTES – EVALUATION – DATE D'EFFET**

---



#### **4.1. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération**

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux sociétés, soit le 31 décembre 2019. Ils sont joints en Annexe 1 au Traité.

Les comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2019, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 30 juin 2020.

Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2019, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par décision de l'associé unique du 24 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2020 selon les mêmes méthodes et présentation que leurs comptes annuels au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité.

Ces situations comptables intermédiaires au 30 juin 2020 figurent en Annexe 2 au Traité.

#### **4.2. Méthode d'évaluation utilisée**

La Société Absorbée étant sous le contrôle de la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront obligatoirement transmis à la Société Absorbante pour leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables définies par les articles 710-1 et suivants (et en particulier les articles 743-1 et suivants) du Plan comptable général issues du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le Règlement ANC N°2017-01 du 5 mai 2017.

La valeur d'apport retenue sur le plan fiscal sera la valeur comptable dès lors que l'opération sera placée sous le régime fiscal de faveur des fusions comme indiqué à la Section 11 ci-après.

#### **4.3. Date de réalisation et d'effet de la fusion**

**4.3.1** La Société Absorbée, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, fait apport de la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, actif et passif, composant son patrimoine, étant précisé que:

- (i) les énumérations qui vont suivre sont par principe non limitatives, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs et des engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés et composant le patrimoine de la Société Absorbée, dans l'état dans lequel ils se retrouveront à la Date de Réalisation Définitive
- (ii) la Fusion deviendra définitive à la Date de Réalisation.

La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la Date de Réalisation. A ce titre, la Fusion emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée.

**4.3.2** En application des dispositions de l'article L 236-4 2° du Code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif tant sur le plan comptable que fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la Société Absorbée, La Société Absorbante sera donc réputée en avoir la jouissance rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En conséquence, les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées seront, du point de vue comptable, de plein droit comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

---

## **SECTION 5 – DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE**

---

### **5.1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif à transmettre**

L'évaluation des actifs et passifs transmis est établie sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par la Société Absorbée.

### **5.2. Désignation des actifs et passifs apportés**

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- de la propriété de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve,
- en ce compris les résultats (actif et passif) des opérations faites entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la date de réalisation définitive de la Fusion ;

Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée ci-après n'a donc qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la Fusion.

#### **5.2.1 – Actif**

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue est composé notamment des éléments incorporels et des éléments corporels suivants figurant dans les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2019 pour les valeurs nettes comptables suivantes

SS



### 5.2.1.1 – Actif immobilisé

Recherche et développement	4 802 euros
Concessions, brevets, droits similaires	5 571 euros
Autres immobilisations incorporelles	107 884 euros
Installations techniques, matériel, outillage	55 909 euros
Autres immobilisations corporelles	229 939 euros
Autres participations	3 900 euros
Autres immobilisations financières	109 415 euros

### 5.2.1.2 – Actif circulant

Clients et comptes rattachés	16 575 391 euros
Autres créances	3 662 506 euros
Disponibilités	385 742 euros
Charges constatées d'avance	6 228 euros

### 5.2.1.3 – Intérêts compensateurs

Néant

**Montant total de l'actif apporté :** 21 147 287 euros

### 5.2.2 — Passif

En contrepartie de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, qui comprenait au 31 décembre 2019 les éléments suivants :

#### 5.2.2.1 – Subventions

Néant

#### 5.2.2.2 – Provisions pour risques et charges

Néant

#### 5.2.2.3 – Dettes

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 127 euros
Emprunts et dettes financières diverses	5 127 049 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 932 831 euros
Dettes fiscales et sociales	3 185 553 euros

**Montant total du passif apporté :** 19 246 559 euros

### 5.2.3 — Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à : 21 147 287 euros  
et le passif estimé à : 19 246 559 euros

**Il en résulte que l'actif net de la Société Absorbée s'élève à : 1 900 728 euros**

6

SS



---

## SECTION 6 – REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

---

### 6-1 Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société WEBEDIA détient à ce jour la totalité des 472 actions représentant l'intégralité du capital de la société MIXICOM et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société MIXICOM contre des actions de la société WEBEDIA.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société WEBEDIA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

### 6-2 Mali/Boni de fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société MIXICOM à la société WEBEDIA s'élève donc à **1 900 728 euros**.

La différence entre la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans les livres de la société Absorbante telle que figurant dans les comptes au 31 décembre 2019 à savoir 38 718 556 euros et la valeur de l'actif net apporté constituera un mali de fusion de qui suivra le régime prévu par le règlement ANC 2014-03 modifié par le Règlement ANC 2017-01 du 5 mai 2017.

---

## SECTION 7 – TRANSFERT DE PROPRIETE

---

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal.

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au jour de la réalisation de la Fusion, seront considérées comme ayant été accomplies pour son compte et à ses risques par la Société Absorbante qui les reprendra dans ses comptes annuels pour les opérations engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la Fusion et les sommes réclamées par les tiers, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de par ni d'autre.



---

## **SECTION 8 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE**

---

### **8.1. Engagements**

La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en professionnel avisé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la Fusion sur le fondement desquelles ont été établies ses bases financières.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Elle s'oblige à faire tout ce qui serait le cas échéant nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, avant et/ou après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Elle effectuera s'il y a lieu, en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations.

### **8.2. Déclarations générales**

La Société Absorbée déclare :

- que les éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée à l'exception des inscriptions en matière de crédit-bail mobilier ainsi qu'il résulte de l'état des inscriptions en date du 20 juillet 2020 joint en annexe.
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.



- qu'elle n'est pas propriétaire ou nu-propriétaire d'aucun bien immobilier (y compris par destination) et qu'en conséquence aucun bien immobilier n'est apporté à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

### **8.3 Déclaration relative aux biens immobiliers**

La Société Absorbée déclare ne pas être propriétaire de biens immobiliers.

---

## **SECTION 9 – CHARGES ET CONDITIONS**

---

La Fusion est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dont les marques listées en annexe jointe, dans l'état où le tout se trouvera lors de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé précédemment, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation.

Il est précisé ici que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2019, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de préputendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

- La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 1224-1 du Code du travail. Les Parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes les démarches pour maintenir au profit des salariés de la Société Absorbée leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).
- La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes



assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leur activité.
- La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches et formalités nécessaires en vue du transfert de ces contrats.
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

---

## **SECTION 10 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE**

---

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

---

## **SECTION 11 – REGIME FISCAL**

---

### **11.1. Enregistrement**

Les Parties déclarent placer la présente opération de fusion sous le régime fiscal de faveur de l'article 816 du Code général des impôts.

À toutes fins utiles, dans la mesure où cela serait nécessaire, les Parties reconnaissent et conviennent que les éléments de passif apportés en vertu des présentes et qui sont décrits à la Section 5 ci-dessus seront compensés avec les éléments d'actif décrits dans ladite section dans l'ordre suivant : liquidités et assimilés, créances, matériel, autres actifs circulants, valeurs mobilières de placement, marques et droits de propriété intellectuelle, fonds commerciaux.

### **11.2. Impôts sur les sociétés**

La Fusion prendra effet fiscalement rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. De ce fait, le résultat, bénéficiaire ou déficitaire réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent, à toutes fins utiles, soumettre la Fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

SS



Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions suivantes conformément audit article :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative 20181003 (BOI-IS-FUS-30-20).

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, la Société Absorbante s'engage expressément à joindre aux déclarations de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies-I du CGI et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III au CGI, établi conformément au modèle fourni par l'Administration fiscale et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément transféré à la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés.

Toutefois, cet état ne sera fourni qu'au titre de l'exercice de réalisation de la Fusion (doctrine administrative BOI-IS-FUS-60-10-20-20181003 n°130).

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la Fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I.

La Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que besoin tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la Fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).



### **11.3. Taxe sur la valeur ajoutée**

La Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'oblige à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers qui seraient apportés au titre de la Fusion.

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante adressera à la Recette des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, dans laquelle elle indiquera (i) le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré, s'engageant à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable, et (ii) l'engagement de régularisation des déductions auxquelles la Société Absorbée eût été tenue si elle avait poursuivi son activité.

### **11.4. Participation-construction**

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge, le cas échéant, l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **11.5. Participation des salariés aux résultats**

La Société Absorbante s'engage, le cas échéant, à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la Société Absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

### **11.6. Autres taxes et impôts**

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, notamment pour toutes les impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge, et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

---

## **SECTION 12 – DISPOSITIONS DIVERSES**

---

### **12.1. Formalités**

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Les Sociétés participantes entendant user de la faculté offerte par l'article R 236-2-1 du code de commerce.



L'avis de projet de fusion et le projet de traité de Fusion de la société MIXICOM par la Société WEBEDIA, sera diffusé pendant une période ininterrompue de minimum 30 jours, à compter du 24 Juillet 2020 à 18H00 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 31 août 2020, au titre des dispositions des articles L.236-14, R.236-2-1 et R.236-8 du Code de commerce sur les sites Internet des deux sociétés aux adresses respectives :

- <http://www.webedia.fr/mixicom>
- <https://fusion.mixicom.fr>

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers et mobiliers à elle apportés.

Elle devra notamment, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

## **12.2 Opposition des créanciers**

Conformément aux dispositions de l'article L.236-14 et R236-8 du Code de commerce, les créanciers des Parties dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent Traité de Fusion pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la mise à disposition du public du projet de fusion ou de scission sur le site internet de chacune des sociétés

Au cas où des créanciers de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante formeraient opposition à la Fusion, dans les conditions légales et réglementaires, la Société Absorbée ou la Société Absorbante, respectivement, ferait son affaire, avec l'assistance de l'autre Partie, pour en obtenir la mainlevée.

## **12.3. Désistement**

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du Traité.

En conséquence, la Société Absorbée dispense expressément de prendre inscription à son profit de pour quelque cause que ce soit.

## **12.4. Remise de titres**

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

## **12.5. Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

SS



## **12.6. Élection de domicile**

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile à leur siège social respectif.

## **12.7. Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants légaux des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

## **12.8. Loi applicable – Litige**

Le Traité est régi par le droit français. A défaut de solution amiable que les Parties s'obligent à rechercher de bonne foi, tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'inexécution des présentes sera réglé par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait à LEVALLOIS - PERRET

Le 23 juillet 2020

En 6 exemplaires

**MIXICOM**  
**Cédric SIRE,**  
**Représentant de WEBEDIA**  
**Président**



**WEBEDIA**  
**Cédric SIRE, Directeur Général et**  
**Membre du Directoire**



ANNEXE I — COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019  
ANNEXE 2 — SITUATION COMPTABLE AU 30 JUIN 2020  
ANNEXE 3 - LISTE DE MARQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE  
ANNEXE 4 – ETAT D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE ABSORBEE

15

SS



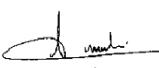


A handwritten signature is placed next to the circular seal.

**BILAN ACTIF**

	Brut	31/12/2019 Amort Prov	Net	31/12/2018 Net	Variation Net	Présenté en Euros
Capital souscrit non appelé	(0)					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement	4 271	4 271				
Recherche et développement	39 622 806	19 021 623	20 601 183	13 127 210	7 473 973	
Concessions, brevets, droits similaires	3 640 306	3 713 982	-73 677	-172 463	98 786	
Fonds commercial	168 847 647	7 591 122	161 256 525	68 017 792	93 238 733	
Autres immobilisations incorporelles	7 407 587	50 111	7 357 477	5 167 089	2 190 388	
Avances et acomptes sur immobilisations						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	1 689 638	1 083 358	606 280	508 189	98 091	
Autres immobilisations corporelles	15 661 433	9 673 730	5 987 704	5 888 535	99 169	
Immobilisations en cours		192 894		192 894		192 894
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations évaluées selon mise en						
Autres participations	724 703 691	47 875 752	676 827 939	415 889 757	260 938 182	
Créances rattachées à des participations	20 734 087	270 289	20 463 799	13 992 209	6 471 590	
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 191 707	823 155	1 368 553	938 947	429 606	
Autres immobilisations financières	1 950 422		1 950 422	2 263 209	- 312 787	
<b>TOTAL (I)</b>	986 646 490	90 107 393	896 539 098	525 620 473	370 918 625	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en-cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	347 896	137 023	210 873	412 797	- 201 924	
<b>Avances et acomptes versés</b>						
<b>Clients et comptes rattachés</b>						
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	41 022		41 022	27 355	13 667	
. Organismes sociaux	82 740		82 740	148 593	- 65 853	
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 846 808		1 846 808	3 437 271	-1 590 463	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 883 531		6 883 531	4 853 314	2 030 217	
. Autres	318 805 733	21 287 826	297 517 907	269 410 203	28 107 704	
Capital souscrit et appelé, non versé						
<b>Valeurs mobilières de placement</b>						
<b>Disponibilités</b>						
<b>Instruments de trésorerie</b>						
Charges constatées d'avance	1 334 170		1 334 170	820 224	513 946	
<b>TOTAL (II)</b>	399 456 927	25 107 334	374 349 593	338 748 471	35 601 122	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations(IV)						
Ecart de conversion actif (V)	1 135 178		1 135 178	2 292 975	-1 157 797	
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	1 387 238 596	115 214 726	1 272 023 869	866 661 918	405 361 951	

SS

**BILAN PASSIF**

Présenté en Euros

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 301 569)	1 301 569	1 301 569	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	507 101 676	507 101 676	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-128 105 780	-54 308 283	-73 797 497
<b>Résultat de l'exercice</b>	30 171 767	-73 797 497	103 969 264
Subventions d'investissement	604 986	740 542	- 135 556
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>411 074 219</b>	<b>381 038 007</b>	<b>30 036 212</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	18 543 619	13 757 638	4 785 981
Provisions pour charges		237 000	- 237 000
<b>TOTAL (III)</b>	<b>18 543 619</b>	<b>13 994 638</b>	<b>4 548 981</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
<b>Emprunts Obligataires</b>			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
<b>Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit</b>			
. Emprunts	654 600	336 900	317 700
. Découverts, concours bancaires	58		58
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>			
. Divers	584 086 998	267 061 180	317 025 818
. Associés	150 711 037	103 651 612	47 059 425
<b>Avances et acomptes reçus</b>			
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>38 494 889</b>	<b>37 290 788</b>	<b>1 204 101</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
. Personnel	4 109 537	3 750 777	358 760
. Organismes sociaux	7 293 937	4 941 178	2 352 759
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 449 445	8 004 850	1 444 595
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	254 631	3 500	251 131
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>40 813 585</b>	<b>39 898 461</b>	<b>915 124</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>3 119 376</b>	<b>2 879 816</b>	<b>239 560</b>
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 576 837	2 675 293	-1 098 456
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>840 564 930</b>	<b>470 494 355</b>	<b>370 070 575</b>
Ecart de conversion passif (V)	1 841 102	1 134 919	706 183
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 272 023 869</b>	<b>866 661 918</b>	<b>405 361 951</b>

SS




## COMpte DE RESULTAT

	France	Exportations	31/12/2019 Total	31/12/2018 Total	Variation	Présenté en Euros %
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises	497 728		497 728	1 306 715	- 808 987	-61,91
Production vendue biens						
Production vendue services	65 173 296	30 996 220	96 169 516	90 793 488	5 376 028	5,92
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>65 671 024</b>	<b>30 996 220</b>	<b>96 667 244</b>	<b>92 100 203</b>	<b>4 567 041</b>	<b>4,96</b>
Production stockée						
Production immobilisée			9 573 885	5 171 791	4 402 094	85,12
Subventions d'exploitation reçues			71 080	7 401	63 679	860,41
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 250 828	356 072	894 756	251,29
Autres produits			41 092	135 597	- 94 505	-69,70
			<b>107 604 129</b>	<b>97 771 064</b>	<b>9 833 065</b>	<b>10,06</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			217 818	888 915	- 671 097	-75,50
Variation de stock (marchandises)			147 491	-58 734	206 225	351,12
Achats de matières premières et autres appro.			3 394	71 418	- 68 024	-95,25
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes			62 017 339	62 570 868	- 553 529	-0,88
Impôts, taxes et versements assimilés			1 935 011	1 821 560	113 451	6,23
Salaires et traitements			39 230 907	34 581 981	4 648 926	13,44
Charges sociales			19 301 295	14 357 871	4 943 424	34,43
Dotations aux amortissements sur immobilisations			12 023 941	6 621 162	5 402 779	81,60
Dotations aux provisions sur immobilisations			7 035 959		7 035 959	N/S
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 649 884	608 585	1 041 299	171,10
Dotations aux provisions pour risques et charges			146 125		146 125	N/S
Autres charges			5 148 362	1 573 488	3 574 874	227,19
			<b>148 857 525</b>	<b>123 037 115</b>	<b>25 820 410</b>	<b>20,99</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-41 253 396</b>	<b>-25 266 051</b>	<b>-15 987 345</b>	<b>63,28</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations			20 114 900	7 811 065	12 303 835	157,52
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			486 929	9 426	477 503	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			10 862 429	5 733 491	5 128 938	89,46
Différences positives de change			665 791	80 859	584 932	723,40
Produits nets sur cessions de VMP			12 783		12 783	N/S
			<b>32 142 832</b>	<b>13 634 841</b>	<b>18 507 991</b>	<b>135,74</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations financières aux amortissements et provisions			46 598 718	31 072 336	15 526 382	49,97
Intérêts et charges assimilées			64 258 684	18 397 764	45 860 920	249,27
Différences négatives de change			282 697	68 230	214 467	314,33
Charges nettes sur cessions de VMP						
			<b>111 140 099</b>	<b>49 538 331</b>	<b>61 601 768</b>	<b>124,35</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-78 997 268</b>	<b>-35 903 480</b>	<b>-43 093 778</b>	<b>120,03</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-120 250 663</b>	<b>-61 169 541</b>	<b>-59 081 122</b>	<b>96,59</b>

SS



**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Présenté en Euros %
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 000	21 595	- 18 595	-86,11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	259 036 382	139 397	258 896 985	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	521 473	325 500	195 973	60,21
	<b>259 560 855</b>	<b>486 493</b>	<b>259 074 362</b>	<b>N/S</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	147 010	149 460	- 2 450	-1,64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	110 817 963	3 873 645	106 944 318	N/S
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	760 987	11 391 343	-10 630 356	-93,32
	<b>111 725 960</b>	<b>15 414 448</b>	<b>96 311 512</b>	<b>624,81</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>147 834 895</b>	<b>-14 927 956</b>	<b>162 762 851</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-2 587 535	-2 300 000	- 287 535	12,50
<b>Total des Produits</b>	<b>399 307 816</b>	<b>111 892 397</b>	<b>287 415 419</b>	<b>256,87</b>
<b>Total des charges</b>	<b>369 136 049</b>	<b>185 689 894</b>	<b>183 446 155</b>	<b>98,79</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>30 171 767</b>	<b>-73 797 497</b>	<b>103 969 264</b>	<b>140,88</b>

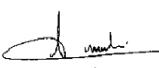




**BILAN ACTIF**

	Brut	31/12/2019 Amort Prov	Net	31/12/2018 Net	Variation Net	Présenté en Euros
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	6 825	2 023	4 802			4 802
Concessions, brevets, droits similaires	431 423	425 852	5 571	-308 674		314 245
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	650 000	542 116	107 884	650 000	- 542 116	
Avances et acomptes sur immobilisations						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains					-491	491
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	58 916	3 007	55 909			55 909
Autres immobilisations corporelles	653 767	423 828	229 939	73 363		156 576
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations évaluées selon mise en						
Autres participations		3 900		3 900		63 900
Créances rattachées à des participations						- 60 000
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières		109 415		109 415		8 000
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 914 246</b>	<b>1 396 827</b>		<b>517 420</b>	<b>579 514</b>	<b>- 62 094</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en-cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services					6 348	- 6 348
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
<b>Avances et acomptes versés</b>						
Clients et comptes rattachés	17 086 710	511 318	16 575 391	10 028 291		6 547 100
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs					48 000	- 48 000
. Personnel	30 416		30 416	25 874		4 542
. Organismes sociaux	952		952			952
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 102 277		2 102 277	624 820		1 477 457
. Autres	1 528 862		1 528 862	325 713		1 203 149
Capital souscrit et appelé, non versé						
<b>Valeurs mobilières de placement</b>						
Disponibilités	385 742		385 742	1 336 787		- 951 045
<b>Instruments de trésorerie</b>						
Charges constatées d'avance	6 228		6 228	283 109		- 276 881
<b>TOTAL (II)</b>	<b>21 141 186</b>	<b>511 318</b>	<b>20 629 868</b>	<b>12 678 942</b>	<b>7 950 926</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>23 055 432</b>	<b>1 908 145</b>	<b>21 147 287</b>	<b>13 258 456</b>	<b>7 888 831</b>	

SS

**BILAN PASSIF**

Présenté en Euros

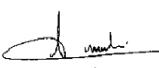
	31/12/2019	31/12/2018	Variation
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 47 200)	47 200	47 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 799 533	1 799 533	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	4 720	4 720	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	686 231	686 231	
Report à nouveau	4 669 076	2 697 442	1 971 634
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 306 032</b>	<b>1 971 635</b>	<b>-7 277 667</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 900 729</b>	<b>7 206 760</b>	<b>-5 306 031</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	47 183	- 47 183	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>47 183</b>	<b>- 47 183</b>	
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
<b>Emprunts Obligataires</b>			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
<b>Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit</b>			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	1 127		1 127
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>			
. Divers			
. Associés	5 127 049	42 248	5 084 801
<b>Avances et acomptes reçus</b>			
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
. Personnel	310 777	266 569	44 208
. Organismes sociaux	420 392	358 653	61 739
. Etat, impôts sur les bénéfices		10 013	- 10 013
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 422 186	1 644 486	777 700
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	32 197	56 991	- 24 794
<b>Dettes sur immobilisations</b>			
<b>Autres dettes</b>			
Instruments de trésorerie		41 409	- 41 409
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>19 246 559</b>	<b>6 004 513</b>	<b>13 242 046</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>21 147 287</b>	<b>13 258 456</b>	<b>7 888 831</b>

SS




**COMpte DE RESULTAT**

	France	Exportations	31/12/2019 Total	31/12/2018 Total	Variation	Présenté en Euros %
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	678 466		678 466	708 812	- 30 346	-4,28
Production vendue services	21 996 529		21 996 529	19 094 307	2 902 222	15,20
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>22 674 995</b>		<b>22 674 995</b>	<b>19 803 119</b>	<b>2 871 876</b>	<b>14,50</b>
Production stockée			-6 348	-166 617	160 269	96,19
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			126 439	262 870	- 136 431	-51,90
Autres produits			3 239	1 263 089	-1 259 850	-99,74
			<b>22 798 325</b>	<b>21 162 461</b>	<b>1 635 864</b>	<b>7,73</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)				267 081	- 267 081	-100
Achats de matières premières et autres appro.			385 437	32 823	352 614	N/S
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes			21 435 432	13 169 188	8 266 244	62,77
Impôts, taxes et versements assimilés			82 095	208 342	- 126 247	-60,60
Salaires et traitements			3 471 188	2 708 624	762 564	28,15
Charges sociales			1 465 322	1 105 232	360 090	32,58
Dotations aux amortissements sur immobilisations			321 512	275 177	46 335	16,84
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			511 318		511 318	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			402 589	229 049	173 540	75,77
			<b>28 074 893</b>	<b>17 995 516</b>	<b>10 079 377</b>	<b>56,01</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-5 276 568</b>	<b>3 166 945</b>	<b>-8 443 513</b>	<b>266,61</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations				2 752	- 2 752	-100
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			191	4 909	- 4 718	-96,11
Produits nets sur cessions de VMP						
			<b>191</b>	<b>7 661</b>	<b>- 7 470</b>	<b>-97,51</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			24 003		24 003	N/S
Différences négatives de change			649	1 827	- 1 178	-64,48
Charges nettes sur cessions de VMP						
			<b>24 652</b>	<b>1 827</b>	<b>22 825</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-24 461</b>	<b>5 834</b>	<b>- 30 295</b>	<b>519,28</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-5 301 030</b>	<b>3 172 779</b>	<b>-8 473 809</b>	<b>267,08</b>



## COMpte DE RESULTAT (suite)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Présenté en Euros %
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 740	14 300	- 9 560	-66,85
Produits exceptionnels sur opérations en capital	60 000		60 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
	<b>64 740</b>	<b>14 300</b>	<b>50 440</b>	<b>352,73</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22 967	248 722	- 225 755	-90,77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	60 000		60 000	N/S
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions				
	<b>82 967</b>	<b>248 722</b>	<b>- 165 755</b>	<b>-66,64</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-18 226</b>	<b>-234 422</b>	<b>216 196</b>	<b>92,23</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-13 224	966 722	- 979 946	101,37
Total des Produits	<b>22 863 256</b>	<b>21 184 422</b>	<b>1 678 834</b>	<b>7,92</b>
Total des charges	<b>28 169 288</b>	<b>19 212 788</b>	<b>8 956 500</b>	<b>46,62</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-5 306 032</b>	<b>1 971 635</b>	<b>-7 277 667</b>	<b>369,12</b>

SS



## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2020

<b>ACTIF</b>	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	6 825	3 161	3 664	0,02	4 802	0,02
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	432 144	428 710	3 434	0,02	5 571	0,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	650 000	650 000			107 884	0,51
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	122 632	18 122	104 510	0,66	55 909	0,26
Autres immobilisations corporelles	788 892	487 497	299 164	1,90	229 939	1,09
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	3 900		3 900	0,02	3 900	0,02
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	109 415		109 415	0,69	109 415	0,52
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 113 809</b>	<b>1 587 490</b>	<b>526 319</b>	<b>3,32</b>	<b>517 420</b>	<b>2,45</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	12 661 261	511 318	12 149 943	77,00	16 575 391	78,38
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	140 174		140 174	0,12	30 416	0,14
. Organismes sociaux					952	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 519 114		2 519 114	15,85	2 102 277	9,94
. Autres	159 824		159 824	1,84	1 528 862	7,23
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	276 719		276 719	1,75	385 742	1,82
Charges constatées d'avance	17 614		17 614	0,11	6 228	0,03
<b>TOTAL (II)</b>	<b>15 774 706</b>	<b>511 318</b>	<b>15 263 388</b>	<b>96,68</b>	<b>20 629 868</b>	<b>97,55</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>17 888 515</b>	<b>2 098 808</b>	<b>15 789 707</b>	<b>100,00</b>	<b>21 147 287</b>	<b>100,00</b>

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Édité le 22/07/2020

<b>PASSIF</b>	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 47 200 )	47 200	47 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 799 533	1 799 533
Ecart de réévaluation	0,30	0,22
Réserve légale	4 720	4 720
Réserves statutaires ou contractuelles	0,03	0,02
Réserves réglementées		
Autres réserves	686 231	686 231
Report à nouveau	-636 956	4 669 076
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-7 306 781</b>	<b>-5 306 032</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL(I)</b>	<b>-5 406 052</b>	<b>1 900 729</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL(II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		1 127
Emprunts et dettes financières diverses		0,01
. Divers		
. Associés	12 729 765	5 127 049
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 545 171	10 932 831
Dettes fiscales et sociales		51,70
. Personnel		
. Organismes sociaux	334 604	310 777
. Etat, impôts sur les bénéfices	768 356	420 392
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		1,47
. Etat, obligations cautionnées	2 323 801	2 422 186
. Autres impôts, taxes et assimilés	25 187	32 197
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11,45
Autres dettes	452 876	
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	16 000	0,10
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>21 195 759</b>	<b>19 246 559</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	91,01
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>15 789 707</b>	<b>21 147 287</b>
	100,00	100,00

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

*SS*

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	-597 675		-597 675	-35,16	678 466	2,99	-1 276 141	-188,08
Production vendue services	2 297 567		2 297 567	135,16	21 996 529	97,01	-19 698 962	-89,54
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>1 699 893</b>		<b>1 699 893</b>	100,00	<b>22 674 995</b>	100,00	<b>-20 975 102</b>	-92,49
Production stockée					-6 348	-0,02	6 348	-100,00
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	17 918	1,05	126 439	0,56	-	-	-108 521	-85,82
Autres produits	80	0,00	3 239	0,01	-	-	-3 159	-97,52
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 717 890</b>	101,06	<b>22 798 325</b>	100,54	<b>-21 080 435</b>	-92,45		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-870	-0,04	385 437	1,70	-	-	-386 307	-100,22
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	5 378 988	315,91	21 435 432	94,53	-16 065 363	-74,94		
Impôts, taxes et versements assimilés	56 134	3,30	82 095	0,36	-	-	-25 961	-31,61
Salaires et traitements	2 234 166	131,43	3 471 188	15,31	-	-	-1 237 022	-35,63
Charges sociales	867 757	51,05	1 465 322	6,46	-	-	-597 565	-40,77
Dotations aux amortissements sur immobilisations	190 664	11,22	321 512	1,42	-	-	-130 848	-40,69
Dotations aux provisions sur immobilisations					511 318	2,25	-	
Dotations aux provisions sur actif circulant					-	-	-511 318	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	201 385	11,85	402 589	1,78	-	-	-201 204	-49,97
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>8 928 224</b>	524,70	<b>28 074 893</b>	123,81	<b>-19 155 588</b>	-68,22		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-7 210 334</b>	-423,63	<b>-5 276 568</b>	-23,26	<b>-1 924 848</b>	-36,47		
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Défauts positifs de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	6 187	0,36	191	0,00	5 996	N/S		
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>6 187</b>	0,36	<b>191</b>	0,00	<b>5 996</b>	N/S		
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées	91 415	5,38	24 003	0,11	67 412	280,85		
Défauts négatifs de change	6 066	0,36	649	0,00	5 417	834,67		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>97 481</b>	5,73	<b>24 652</b>	0,11	<b>72 829</b>	295,43		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-91 294</b>	-5,38	<b>-24 461</b>	-0,10	<b>-66 833</b>	-273,21		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-7 301 629</b>	-429,00	<b>-5 301 030</b>	-23,37	<b>-1 991 680</b>	-37,56		

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			4 740	0,02	-4 740
Produits exceptionnels sur opérations en capital			60 000	0,26	-60 000
Reprises sur provisions et transferts de charges					-100,00
			<b>64 740</b>	0,29	<b>-64 740</b>
					-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 152	0,30	22 967	0,10	-17 815
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			60 000	0,26	-60 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					-100,00
	<b>5 152</b>	0,30	<b>82 967</b>	0,37	<b>-77 815</b>
					-93,78
	<b>-5 152</b>	-0,29	<b>-18 226</b>	-0,07	<b>13 074</b>
					71,73
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)			-13 224	-0,05	13 224
					+100,00
	<b>1 724 076</b>	101,42	<b>22 863 256</b>	100,83	<b>-21 139 180</b>
					-92,45
	<b>9 030 857</b>	530,74	<b>28 169 288</b>	124,23	<b>-19 147 350</b>
					-67,96
	<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>-7 306 781</b>	-429,30	<b>-5 306 032</b>
					Perte
Dont Crédit-bail mobilier			3 345	0,01	-3 345
Dont Crédit-bail immobilier					-100,00

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



**BILAN ACTIF**Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

page 1

Edité le 23/07/2020

<b>ACTIF</b>	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement	4 271	4 271				
Recherche et développement	40 050 915	19 021 623	21 029 292	1,66	20 601 183	1,62
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 747 894	3 713 982	33 912	0,00	-73 677	-0,00
Fonds commercial	168 847 647	7 591 122	161 256 525	12,77	161 256 525	12,68
Autres immobilisations incorporelles	7 527 743	50 111	7 477 632	0,59	7 357 477	0,58
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 707 977	1 083 358	624 619	0,05	606 280	0,05
Autres immobilisations corporelles	15 904 070	9 673 730	6 230 341	0,49	5 987 704	0,47
Immobilisations en cours	192 894		192 894	0,02	192 894	0,02
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	724 703 691	47 875 752	676 827 939	53,58	676 827 939	53,21
Créances rattachées à des participations	22 750 472	270 289	22 480 183	1,78	20 463 799	1,61
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 461 216	823 155	1 638 062	0,13	1 368 553	0,11
	1 951 591		1 951 591	0,15	1 950 422	0,15
<b>TOTAL (I)</b>	<b>989 850 382</b>	<b>90 107 393</b>	<b>899 742 990</b>	<b>71,23</b>	<b>896 539 098</b>	<b>70,48</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	347 896	137 023	210 873	0,02	210 873	0,02
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	25 868 420	3 682 485	22 185 936	1,76	64 488 741	5,07
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	1 445 290		1 445 290	0,11	41 022	0,00
. Organismes sociaux	113 270		113 270	0,01	82 740	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 907 292		1 907 292	0,15	1 846 808	0,15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 487 167		4 487 167	0,36	6 883 531	0,54
. Autres	343 617 134	21 287 826	322 329 308	25,52	297 517 907	23,39
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	13 387		13 387	0,00	13 387	0,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	7 402 669		7 402 669	0,59	1 930 415	0,15
Charges constatées d'avance	1 683 685		1 683 685	0,13	1 334 170	0,10
<b>TOTAL (II)</b>	<b>386 886 212</b>	<b>25 107 334</b>	<b>361 778 878</b>	<b>28,64</b>	<b>374 349 593</b>	<b>29,43</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)	1 693 617	1 693 617	0,13	1 135 178	0,09
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 378 430 211</b>	<b>115 214 726</b>	<b>1 263 215 484</b>	<b>100,00</b>	<b>1 272 023 869</b>	<b>100,00</b>

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



A handwritten signature is placed next to the circular seal.

**BILAN PASSIF**

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

page 2

Edité le 23/07/2020

PASSIF	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 301 621 )	1 301 621	1 301 569
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	507 101 624	507 101 676
Ecarts de réévaluation	0,10 40,14	0,10 39,87
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-97 934 013	-128 105 780
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-29 973 341</b>	<b>30 171 767</b>
Subventions d'investissement	604 986	604 986
Provisions réglementées	0,05	0,05
	<b>TOTAL(I)</b>	<b>411 074 219</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	<b>TOTAL(II)</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	19 102 058	18 543 619
Provisions pour charges	1,51	1,46
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>18 543 619</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	725 712	654 600
. Découverts, concours bancaires	58	58
Emprunts et dettes financières diverses	0,06 0,00	0,05 0,00
. Divers	625 109 300	584 086 998
. Associés	170 750 730	150 711 037
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 089 622	38 494 889
Dettes fiscales et sociales	1,51	3,03
. Personnel	3 429 070	4 109 537
. Organismes sociaux	11 226 027	7 293 937
. Etat, impôts sur les bénéfices	0,27 0,89	0,32 0,57
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 398 470	9 449 445
. Etat, obligations cautionnées	0,51	0,74
. Autres impôts, taxes et assimilés	432 823	254 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,03	0,02
Autres dettes	21 713 563	40 813 585
Instruments financiers à terme	1,72	3,21
Produits constatés d'avance	2 417 636	3 119 376
		0,25
	<b>TOTAL(IV)</b>	<b>840 564 930</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	66,08
	1 719 538	1 841 102
	0,14	0,14
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 263 215 484</b>
		100,00
		<b>1 272 023 869</b>
		100,00

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. M. L." followed by a stylized surname.

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Edité le 23/07/2020

**COMPTE DE RÉSULTAT**

du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
--	---	----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	92 988		92 988	0,43	497 728	0,51	-404 740	-81,31
Production vendue biens	-94 208		-94 208	-0,42			-94 208	N/S
Production vendue services	21 685 206		21 685 206	100,01	96 169 516	99,49	-74 484 310	-77,44
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>21 683 986</b>		<b>21 683 986</b>	<b>100,00</b>	<b>96 667 244</b>	<b>100,00</b>	<b>-74 983 258</b>	<b>-77,56</b>
Production stockée					9 573 885	9,90	-9 573 885	-100,00
Production immobilisée					71 080	0,07	-71 080	-100,00
Subventions d'exploitation					1 250 828	1,29	-1 251 908	-100,08
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	-1 080	0,00						
Autres produits	14 541	0,07			41 092	0,04	-26 551	-64,60
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>21 697 447</b>	<b>100,06</b>	<b>107 604 129</b>	<b>111,31</b>	<b>-85 906 682</b>	<b>-79,83</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 107	0,01	217 818	0,23	-216 711	-99,48
Variation de stock (marchandises)					147 491	0,15	-147 491	-100,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 444	0,07			3 394	0,00	11 050	325,57
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	15 929 747	73,46	62 017 339	64,16	-46 087 592	-74,30		
Impôts, taxes et versements assimilés	980 339	4,52	1 935 011	2,00	-954 672	-49,33		
Salaires et traitements	19 228 940	88,68	39 230 907	40,58	-20 001 967	-50,98		
Charges sociales	9 262 907	42,72	19 301 295	19,97	-10 038 388	-52,00		
Dotations aux amortissements sur immobilisations					12 023 941	12,44	-12 023 941	-100,00
Dotations aux provisions sur immobilisations					7 035 959	7,28	-7 035 959	-100,00
Dotations aux provisions sur actif circulant					1 649 884	1,71	-1 649 884	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges					146 125	0,15	-146 125	-100,00
Autres charges	1 830 444	8,44			5 148 362	5,33	-3 317 918	-64,44
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>47 247 927</b>	<b>217,89</b>	<b>148 857 525</b>	<b>153,99</b>	<b>-101 609 598</b>	<b>-68,25</b>		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-25 550 480</b>	<b>-117,82</b>	<b>-41 253 396</b>	<b>-42,67</b>	<b>15 702 916</b>	<b>38,06</b>		
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations	4 777 741	22,03	20 114 900	20,81	-15 337 159	-76,24		
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés	1 850	0,01	486 929	0,50	-485 079	-99,61		
Reprises sur provisions et transferts de charges	82 140	0,38	10 862 429	11,24	-10 780 289	-99,23		
Différences positives de change	60 952	0,28	665 791	0,69	-604 839	-90,84		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					12 783	0,01	-12 783	-100,00
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>4 922 684</b>	<b>22,70</b>	<b>32 142 832</b>	<b>33,25</b>	<b>-27 220 148</b>	<b>-84,67</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	640 578	2,95	46 598 718	48,21	-45 958 140	-98,62		
Intérêts et charges assimilées	8 440 590	38,93	64 258 684	66,47	-55 818 094	-86,85		
Différences négatives de change	52 563	0,24	282 697	0,29	-230 134	-81,40		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>9 133 731</b>	<b>42,12</b>	<b>111 140 099</b>	<b>114,97</b>	<b>-102 006 368</b>	<b>-91,77</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-4 211 048</b>	<b>-19,41</b>	<b>-78 997 268</b>	<b>-81,71</b>	<b>74 786 220</b>	<b>94,67</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-29 761 528</b>	<b>-137,24</b>	<b>-120 250 663</b>	<b>-124,39</b>	<b>90 489 135</b>	<b>75,25</b>		

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



A handwritten signature in black ink is placed next to the seal.

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Edité le 23/07/2020

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 000	0,00	-3 000	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		259 036 382	267,97	-259 036 382	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		521 473	0,54	-521 473	-100,00
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>		<b>259 560 855</b>	268,51	<b>-259 560 855</b>	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	313	0,00	147 010	-146 697	-99,78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	211 500	0,98	110 817 963	-110 606 463	-99,80
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			760 987	-760 987	-100,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>211 813</b>	0,98	<b>111 725 960</b>	<b>-111 514 147</b>	-99,80
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-211 813</b>	-0,97	<b>147 834 895</b>	<b>-148 046 708</b>	-100,13
Participation des salariés (IX)			-2 587 535	2 587 535	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)					
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>26 620 131</b>	122,76	<b>399 307 816</b>	<b>-372 687 685</b>	-93,32
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>56 593 472</b>	260,99	<b>369 136 049</b>	<b>-312 542 577</b>	-84,66
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-29 973 341</b>	-138,22	<b>30 171 767</b>	<b>-60 145 108</b>	-199,33
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



A handwritten signature is placed next to the circular seal.

**LISTE DE MARQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE**

Désignation	Titulaire(s)	Pays	Classes	Date dépôt	N° dépôt	Date enrqt	N° enrqt	Expiration
Addict TV	MIXICOM	France	16 35 38 41	07/07/2010	103752306	07/07/2010	103752306	07/07/2020
Addiction TV	MIXICOM	France	16 35 38 41	07/07/2010	103752304	07/07/2010	103752304	07/07/2020
Culture Home	MIXICOM	France	16 35	12/12/2014	144141564	12/12/2014	144141564	12/12/2024
Cyprien Gaming	MIXICOM	France	41	24/09/2015	154212200	24/09/2015	154212200	24/09/2025
FILMSACTU	MIXICOM	France	9 16 28 35 41 42	20/02/2009	093631702	20/02/2009	093631702	20/02/2029
FILMSACTU.COM	MIXICOM	France	9 16 28 35 41 42	20/02/2009	093631704	20/02/2009	093631704	20/02/2029
JEUXACTU	MIXICOM	France	35	18/06/2007	073507859	18/06/2007	073507859	18/06/2027
LESTREAM	MIXICOM	France	41	28/06/2014	144101579	28/06/2014	144101579	28/06/2024
MIXICOM	MIXICOM	France	9 16 28 35 41 42	20/02/2009	093631703	20/02/2009	093631703	20/02/2029
Musique-Mag	MIXICOM	France	35 41	20/11/2009	093692948	20/11/2009	093692948	20/11/2029
MyNetworkCompany	MIXICOM	France	41	26/09/2014	144121083	26/09/2014	144121083	26/09/2024
King of Freestyle	MIXICOM SPEEN TYLE	France	16 25 28 41	16/04/2018	4446393	16/04/2018	4446393	16/04/2018
TALENT-WEB	MIXICOM	Pérou	41	11/04/2017	700915	26/07/2017	00101334	26/07/2027
TALENT-WEB	MIXICOM	Chili	41	07/04/2017	1249658	08/09/2017	1258884	08/09/2027
TALENT-WEB	MIXICOM	Argentine	41	12/04/2017	3595140	10/09/2019	3011633	10/09/2029
TALENT-WEB	MIXICOM	Brésil	41	10/04/2017	912563648.	13/11/2018	912563648	13/11/2028
TALENT-WEB	MIXICOM	Marque Internationale Pays de désignation : Italie, Mexique, Etats Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Colombie, Espagne	41	03/04/2017	1351861	03/04/2017 04/12/2018 (US)	1351861 N° enrqt marque US : 5619517	03/04/2027
TALENT-WEB	MIXICOM	France	41	08/10/2014	144124103	08/10/2014	144124103	08/10/2024
YouTour	143 PRODUCTIONS MIXICOM RE RE MUSIC	France	9 16 25 35 41	19/07/2016	164288013	19/07/2016	164288013	19/07/2026
Zap actu	MIXICOM	France	16 35 38 41	07/07/2010	103752305	07/07/2010	103752305	07/07/2020

SS



A handwritten signature is placed next to the circular seal.

Etat d'endettement &gt; Débiteurs

# DÉBITEURS

[Imprimer](#)

## MIXICOM

452 613 490

R.C.S. NANTERRE

**Adresse :** 2 Rue paul vaillant couturier 92300 LEVALLOIS PERRET  
 Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE

*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.*

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Priviléges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	20/07/2020	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	20/07/2020	-
Priviléges du Trésor Public	Néant	20/07/2020	-
Protéts	Néant	20/07/2020	-
Priviléges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolatoire	Néant	20/07/2020	-



Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	20/07/2020	-	Débiteurs
Déclarations de créances	Néant	20/07/2020	-	
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	5	20/07/2020	-	

[Masquer le détail](#)**Inscription du 6 février 2017 Numéro 747**

Au profit de :

VOLKSWAGEN BANK 11 Avenue de Boursonne 02601 Villers-Cotterêts Cedex

Biens concernés :

Désignation du bien nanti : NOUVEAU TIGUAN 2.0 TDI 150 CH WVGZZZ5NHW375919

Compléments :

Numéro de l'inscription au greffe : 05170047

La présente inscription est prise contre MIXICOM

**Inscription du 10 septembre 2018 Numéro 5879**

Au profit de :

CGL COMPAGNIE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS 69 Avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Barœul

Biens concernés :

Désignation du bien nanti : PORSCHE SERIE WP1ZZZZY2KDA7534

Compléments :

Numéro de l'inscription au greffe : 051805579

La présente inscription est prise contre MIXICOM

**Inscription du 7 octobre 2019 Numéro 6293**

Montant de la créance :

12 981,92 EUR

Au profit de :

CA Consumer Finance département VIAXEL LEASE 1 Rue Victor Basch 91068 Massycedex

Biens concernés :

Désignation du bien nanti : PIAGGIO 500 HPE Sport Advanc ZAPTA120400002129 FJ-885-YH

Compléments :

Numéro de l'inscription au greffe : 2019CB06293

La présente inscription est prise contre MIXICOM

Date d'exigibilité 05/09/2022



**Inscription du 7 octobre 2019 Numéro 6294**

Montant de la créance : 11 775,54 EUR  
 Au profit de : CA Consumer Finance département VIALEX LEASE 1 Rue Victor Basch 91068 Massycedex  
 Biens concernés :  
 Désignation du bien ranti : PIAGGIO 500 HPE Sport ABS AS ZAPTA120200007889 FJ-803-Y]  
 Compléments : Numéro de l'inscription au greffe : 2019CBA06294  
 La présente inscription est prise contre MIXICOM  
 Date d'exigibilité 05/09/2022

**Inscription du 7 octobre 2019 Numéro 6295**

Montant de la créance : 11 471,33 EUR  
 Au profit de : CA Consumer Finance département VIALEX LEASE 1 Rue Victor Basch 91068 Massycedex  
 Biens concernés :  
 Désignation du bien ranti : PIAGGIO 500 HPE Sport ABS AS ZAPTA120200004878 FJ-916-Y]  
 Compléments : Numéro de l'inscription au greffe : 2019CBA06295  
 La présente inscription est prise contre MIXICOM  
 Date d'exigibilité 05/09/2022

<b>Publicité de contrats de location</b>	Néant	20/07/2020	-
<b>Publicité de clauses de réserve de propriété</b>	Néant	20/07/2020	-
<b>Gage des stocks</b>	Néant	20/03/2020	-
<b>Warrants</b>	Néant	20/03/2020	-
<b>Prêts et délais</b>	Néant	20/07/2020	-
<b>Biens inaliénables</b>	Néant	20/07/2020	-



24/07/2020

Débiteurs



